

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la  
**DORDOGNE**  
Arrondissement de  
**SARLAT**  
Commune de **LIMEYRAT**

L'an deux mil vingt deux, le mercredi 21 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

**Date de convocation 16 septembre 2022**

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Présents:** M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie.

**Absents :** Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

**Secrétaire :** Mme DUMAS Natacha

**N° 2022-25 : Désignation d'un Correspondant Incendie Secours**

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13 ;

**Vu** le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette vacance.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du décret précité.

Sous l'autorité du maire, le CIS peut :

- **participer à l'élaboration et la modification des arrêtés**, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à **l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune** aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de **ses obligations de planification et d'information préventive** ;
- concourir à la définition et à **la gestion de la défense extérieure contre l'incendie** de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Didier CONSTANT au poste de Correspondant Incendie Secours :

**Pour :** Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier : 9 voix ; **Contre :** 0 voix ; **Abstention :** 0

M. Didier CONSTANT est nommé au poste de Correspondant Incendie Secours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 27 septembre 2022

Le Maire, Claude SAUTIER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LIMEYRAT' at the top, '24 (Dordogne)' at the bottom, and a central emblem featuring a sun, a castle, and a landscape.

Certifié exécutoire,  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le 27/09/2022